

**Consultation sur la communication de l'Union Européenne intitulée
« Un avenir durable pour le transport: Vers une approche intégrée, la
technologie LED et système convivial »**

-

Propositions du Département du Nord

-

Dans le cadre de la consultation sur la communication de l'Union Européenne intitulée « *Un avenir durable pour le transport: Vers une approche intégrée, la technologie LED et système convivial* », le Département du Nord souhaite faire partager son retour d'expérience en matière de Développement Durable appliqué aux projets d'infrastructures routières.

1/ Présentation de la Démarche « Route Durable » :

Décliné en actions autour de l'Agenda 21, le Département du Nord dispose d'**outils** efficaces et **novateurs** de mise en œuvre de sa politique de **développement durable**. Ainsi au-delà de la recherche systématique d'une certification HQE pour la construction des collèges et des bâtiments départementaux, le Conseil Général du Nord a souhaité étendre cette démarche à la réalisation des infrastructures routières.

Les projets routiers, indispensables en termes de développement des territoires, doivent aujourd'hui devenir de véritables projets de développement durable. La démarche HQE Route Durable propose ainsi une **approche positive de la route** et recherche une **performance déclinée autour de 28 sous-objectifs**, de manière analogue à la démarche HQE bâtiments, mais en considérant également les dimensions économique et sociale.

LES OBJECTIFS et SOUS-OBJECTIFS		
<p>1 Vie des territoires</p> <p>1.1 Synergie et cohérence avec les projets du territoire et ses infrastructures</p> <p>1.2 Écoute des besoins et attentes</p> <p>1.3 Cohésion sociale</p> <p>2 Approche économique globale</p> <p>2.1 Coût économique</p> <p>2.2 Coût à long terme</p> <p>2.3 Coût local</p> <p>3 Identité culturelle</p> <p>3.1 Paysage</p> <p>3.2 Patrimoine</p> <p>3.3 Modes de vie et pratiques locales</p>	 <p>4 Accessibilité et mobilité</p> <p>4.1 Structuration de l'espace</p> <p>4.2 Desserte</p> <p>4.3 Plurimodalité</p> <p>5 Santé et sécurité</p> <p>5.1 Santé</p> <p>5.2 Sécurité</p> <p>5.3 Gestion des risques et des crises</p> <p>6 Qualité d'usage</p> <p>6.1 Diversité et particularité des utilisateurs</p> <p>6.2 Information du public</p> <p>6.3 Services</p>	<p>7 Qualité des ambiances</p> <p>7.1 Confort acoustique</p> <p>7.2 Confort visuel</p> <p>7.3 Confort climatique</p> <p>8 Environnement</p> <p>8.1 Milieux naturels et écosystèmes</p> <p>8.2 Qualité de l'air et changement climatique</p> <p>8.3 Qualité des sols et pollution</p> <p>9 Ressources</p> <p>9.1 Matériaux, co-produits et gestion des déchets</p> <p>9.2 Gestion de l'eau</p> <p>9.3 Énergie</p> <p>9.4 Gestion des emprises</p>

La démarche HQE Route Durable, vise ainsi à promouvoir des équipements publics plus respectueux de l'environnement et contribue, par exemple, à la lutte contre le changement climatique. Cette recherche constante de la performance énergétique va de pair avec une attention accrue à la qualité d'usage de la route (fonctionnalité, qualité sanitaire, qualité des ambiances...).

La démarche aborde tous les grands aspects d'un projet et permet notamment :

- de faire **l'inventaire des enjeux et des projets de territoire**, afin de donner un sens au projet (en terme d'aménagement du territoire notamment) et rendre chaque participant acteur du projet (collectivités locales, forces économiques, agriculteurs, riverains) ;
- de mener une **concertation approfondie**, en s'aidant notamment des nouvelles technologies (simulation visuelle et acoustique pour mieux apprécier l'impact du projet) ;
- de concevoir le projet pour obtenir une véritable **performance environnementale**, par des aménagements spécifiques permettant protection de la nature et de la biodiversité, gestion optimale de l'eau, ...
- d'apporter des solutions aux principales interrogations et à **limiter les nuisances** générées par le projet en phase chantier comme d'exploitation : inscription dans le paysage, bruit, pollution, impact CO2, protection des espèces patrimoniales.
- de **prendre en compte globalement le projet** dans ses dimensions humaine, environnementale, économique, en travaillant à l'équilibre global.

La mise en œuvre de ce vaste programme a permis en 5 ans, **une évolution significative des pratiques de l'ingénierie et de l'appareil de production du BTP**, par une incitation à de nouvelles pratiques et le développement de nouveaux savoir-faire.

Ce sont ainsi 18 projets routiers départementaux qui ont fait l'objet d'une expérimentation partielle ou complète de la démarche "Route Durable".

Cette démarche a abouti à **la réalisation d'un référentiel**, un document finalisé par le Département du Nord en collaboration avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement et la société Certivéa qui détaille les bonnes pratiques à suivre dans la construction d'une route.

Début 2009, dans le cadre d'une nouvelle étape, Bernard Derosier, Président du Conseil Général, a proposé aux Présidents de Conseils Généraux et aux principaux acteurs français de la route de devenir membre d'un **Comité national de suivi**. Son objectif ? Aboutir à la certification du référentiel « Démarche HQE Route Durable » qui puisse être étendue à l'ensemble des Départements et des territoires qui le souhaiteront. **Une trentaine d'institutions** ont accepté de rejoindre le Nord, dont 15 départements, l'Association des Départements de France, Réseau Ferré de France et la SNCF, les Communautés Urbaines de Lille, de Dunkerque Grand Littoral et du Grand Nancy, France Nature Environnement, des fédérations d'usagers de la route comme la Fédération Nationale du Transport des Voyageurs et la Fédération Nationale des Transports Routiers, l'Association Technique de la Route, la Fédération Nationale des Travaux Publics, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et l'Association HQE.

2 / Réponses à la consultation :

Au regard de l'appel à commentaires formulé par l'Union Européenne, le Département du Nord propose :

- de **constituer un référentiel européen de certification** « Infrastructure durable », à l'instar de ce qui se fait actuellement au niveau national en France,
- de **lancer des appels à projets européens** destinés à faire émerger la conception de techniques et de méthodes innovantes, pour la construction ou l'exploitation d'infrastructure, dans le cadre des démarches liées au développement durable.

Ces deux propositions répondent à plusieurs domaines d'action pour une éventuelle intervention que la communication a identifiée :

Concernant le domaine « Infrastructure » :

Comme pour la route durable, le « **référentiel européen** de certification infrastructure durable » s'intéresserait à l'ensemble des modes de transports présents sur le territoire (et à différentes échelles) et permettrait de donner à une problématique de mobilité, une autre réponse que la création systématique d'infrastructures routières.

En outre, l'Europe pourrait appuyer, aider certains projets, sous réserve qu'ils soient certifiés, afin de garantir l'exploitation performante des réseaux et l'utilisation équilibrée des différents modes.

Concernant le domaine « Technologie » :

S'agissant des équipements publics, notamment des routes, la montée irréprouvable du développement durable rend nécessaire de répondre de manière complète aux inquiétudes, aux angoisses même par rapport aux questions environnementales, et bien entendu de proposer des solutions efficaces aux principales sources de nuisances (bruit, pollution, CO2, paysage,...).

Dans ce contexte, seules l'innovation et la recherche permettront de relever les défis environnementaux, au même rang que la transformation de nos comportements au quotidien, via des **appels à projets** sur des thématiques précises (renouvellement des méthodes de concertation sur les projets, le développement des technologies nouvelles d'information à destination des usagers, etc.)

Concernant le domaine « Action coordonnée » :

Le **référentiel européen** de certification d'infrastructure durable pourrait être un outil permettant de trouver des réponses à ces difficultés, par sa capacité à proposer des stratégies gagnant-gagnant à tous les acteurs des territoires (élus, usagers, riverains, agriculteurs, forces économiques, administrations). La mise en place du référentiel « Route Durable » dans le Département du Nord a permis ainsi pour une opération routière de passer d'un avis défavorable de la Commission Régionale de Protection de la Nature à un avis favorable à l'unanimité de la Commission Nationale de Protection de la Nature.